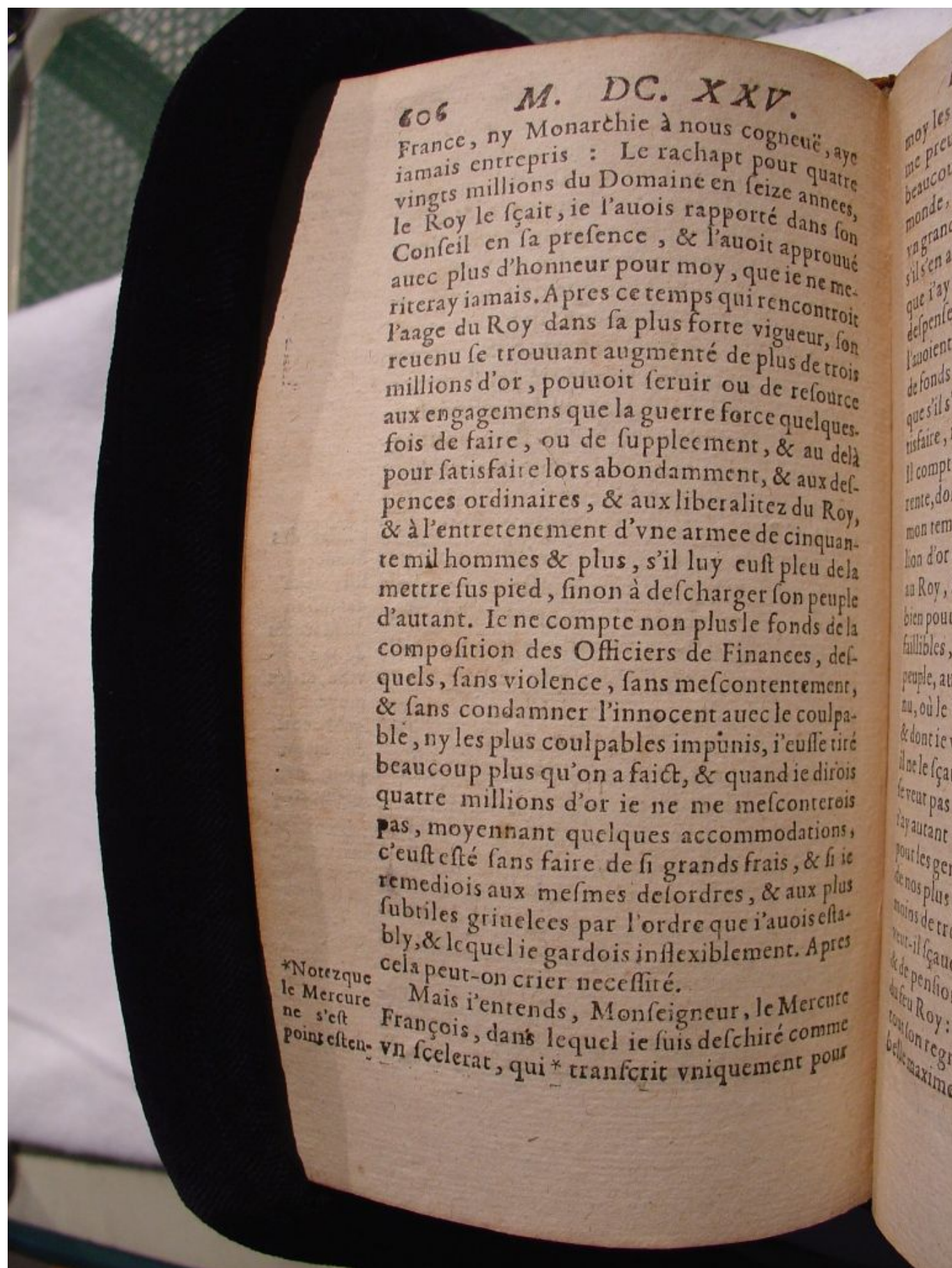


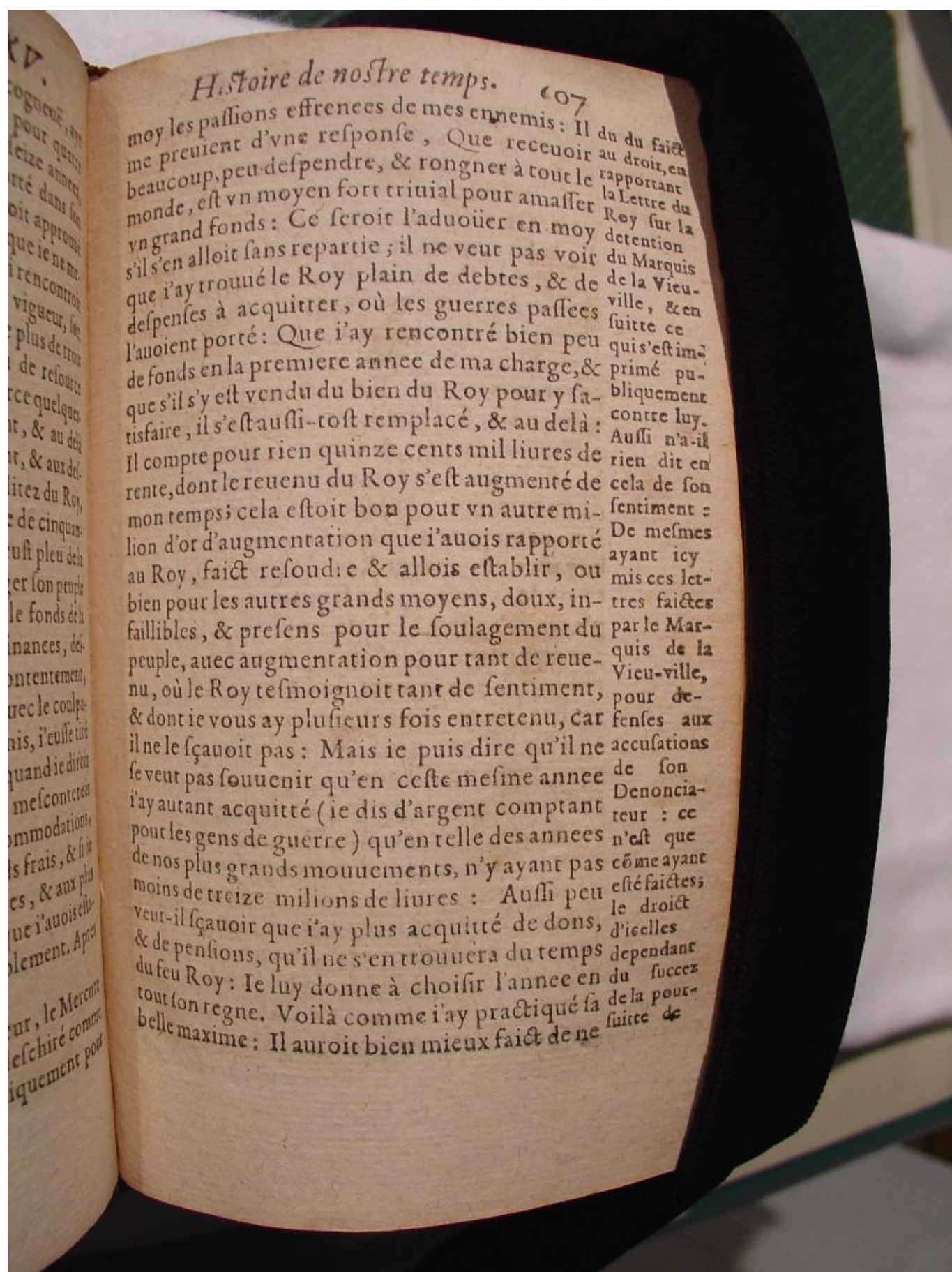
1625_0606.jpg



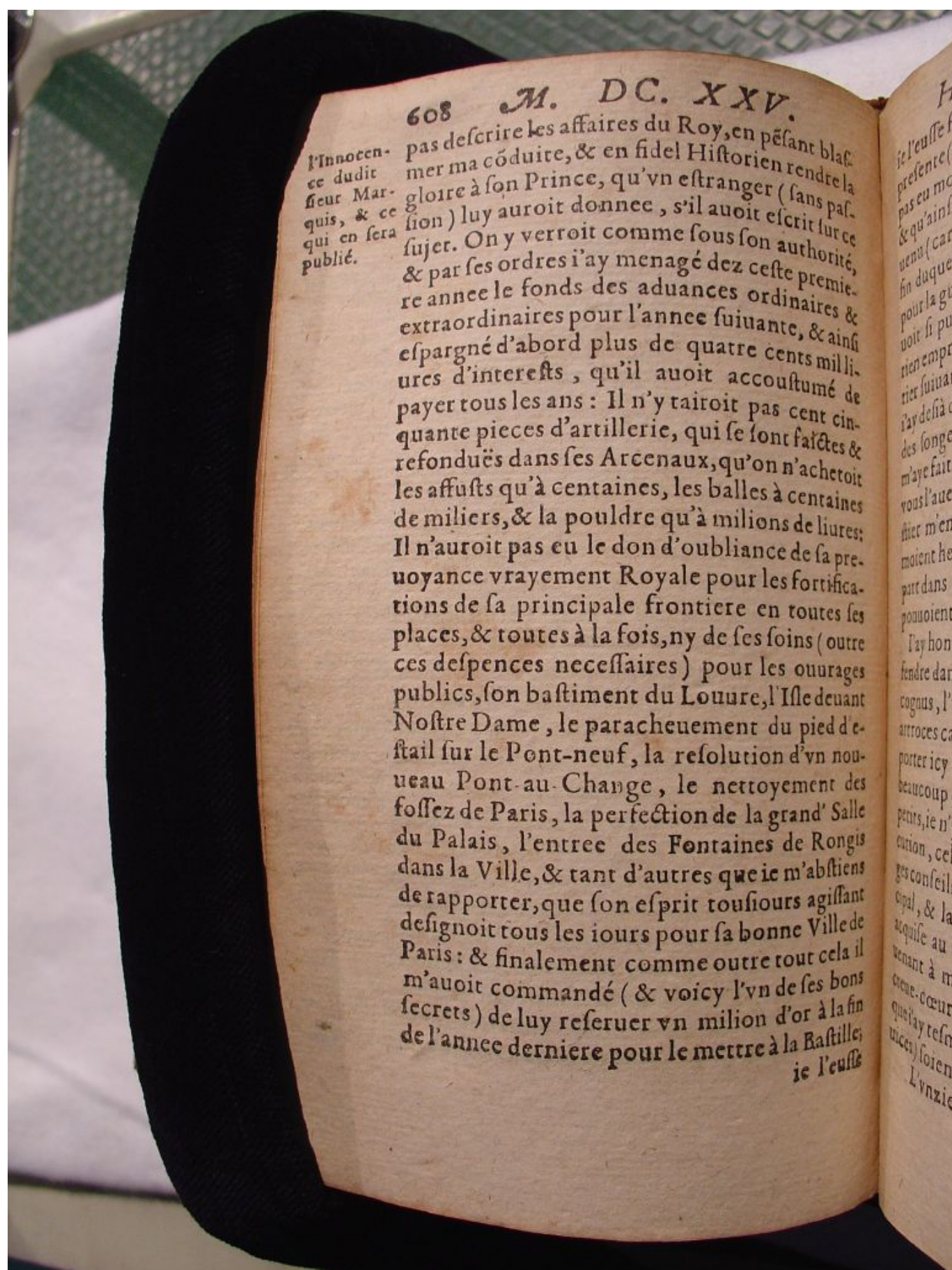
*Notez que
le Mercure
ne s'est
point esten-

Mais j'entends, Monseigneur, le Mercure
Francois, dans lequel ie suis deschiré comme
vn scelerat, qui *transcrit vniquement pour

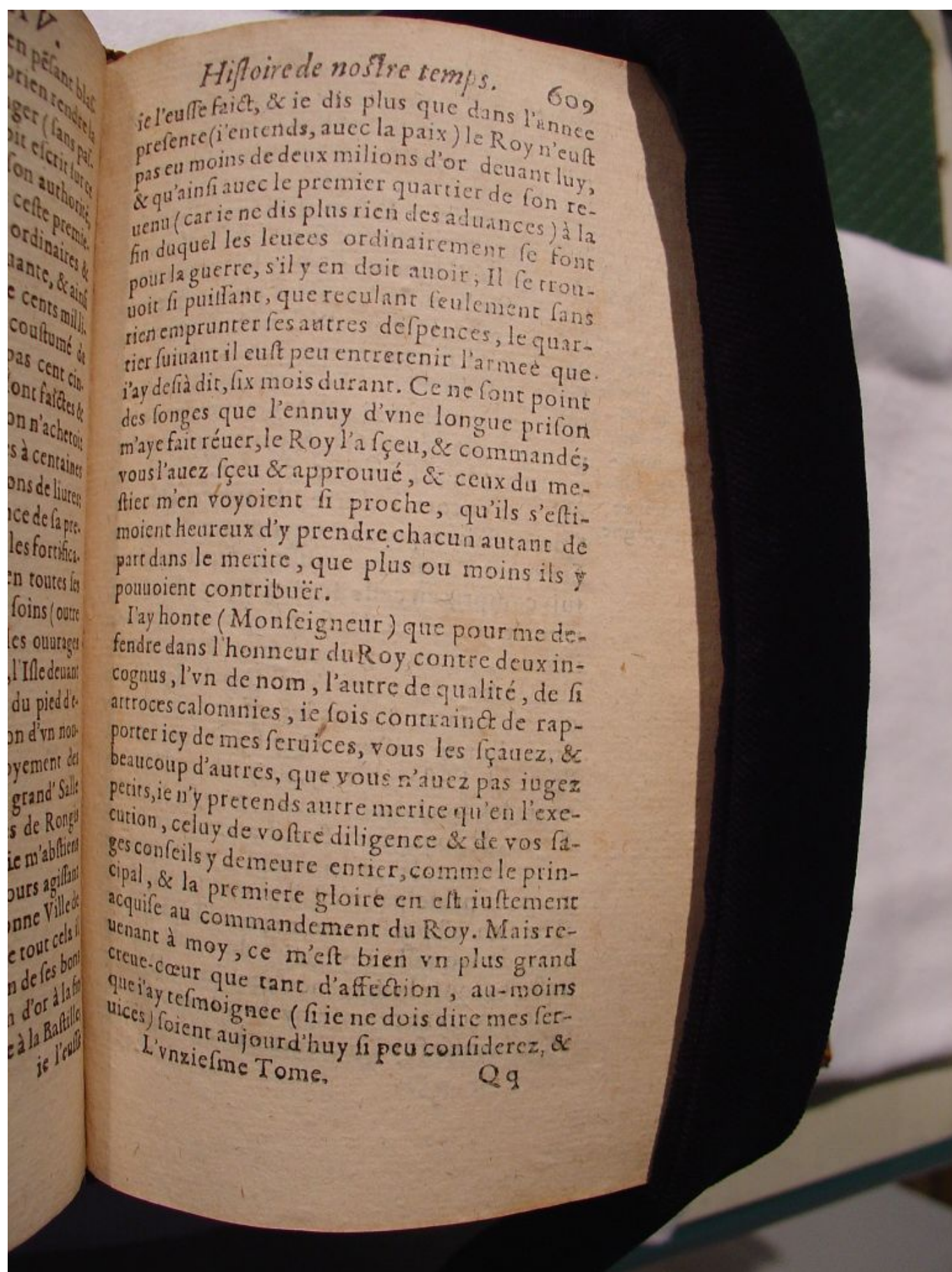
1625_0607.jpg



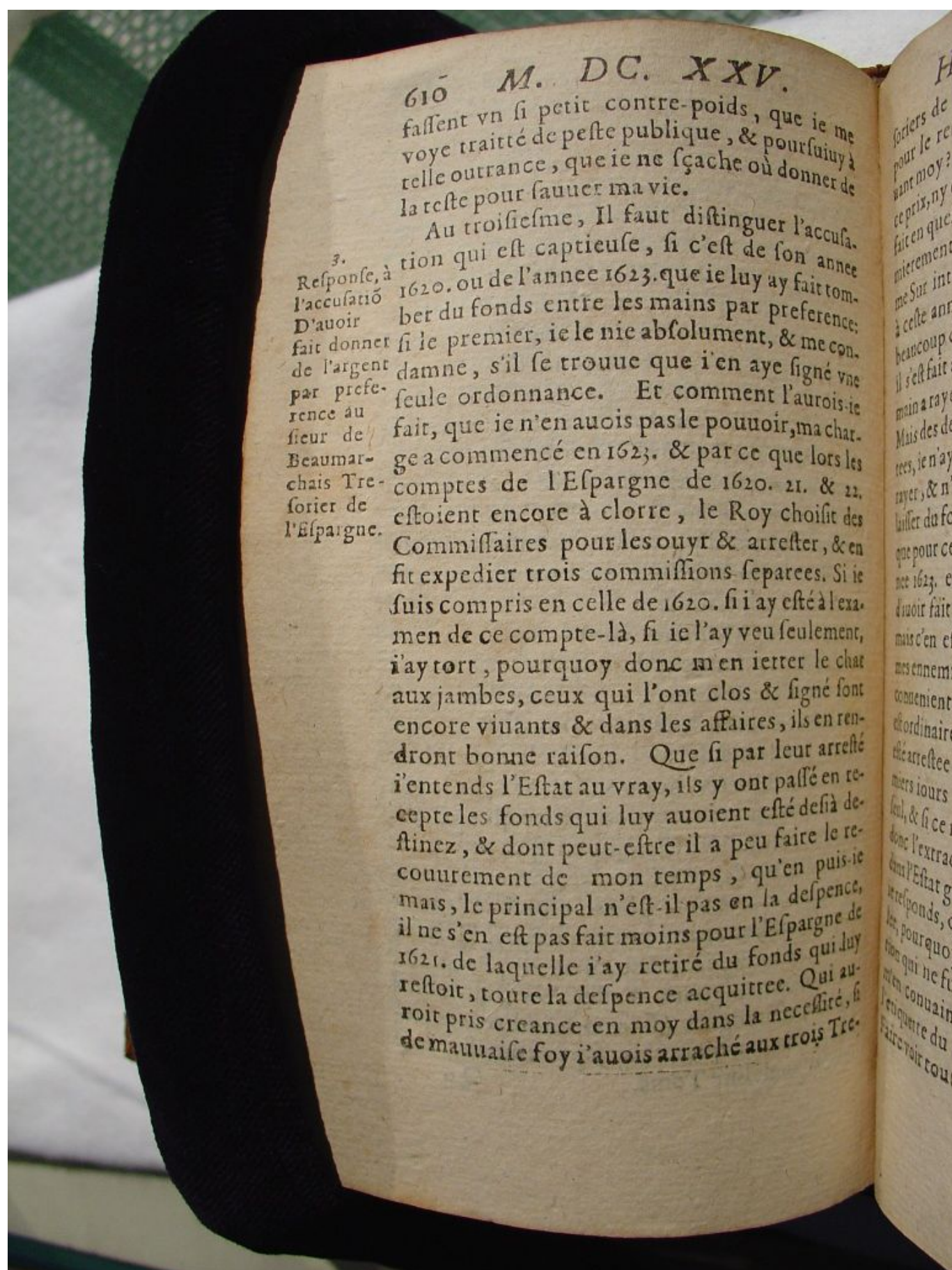
1625_0608.jpg



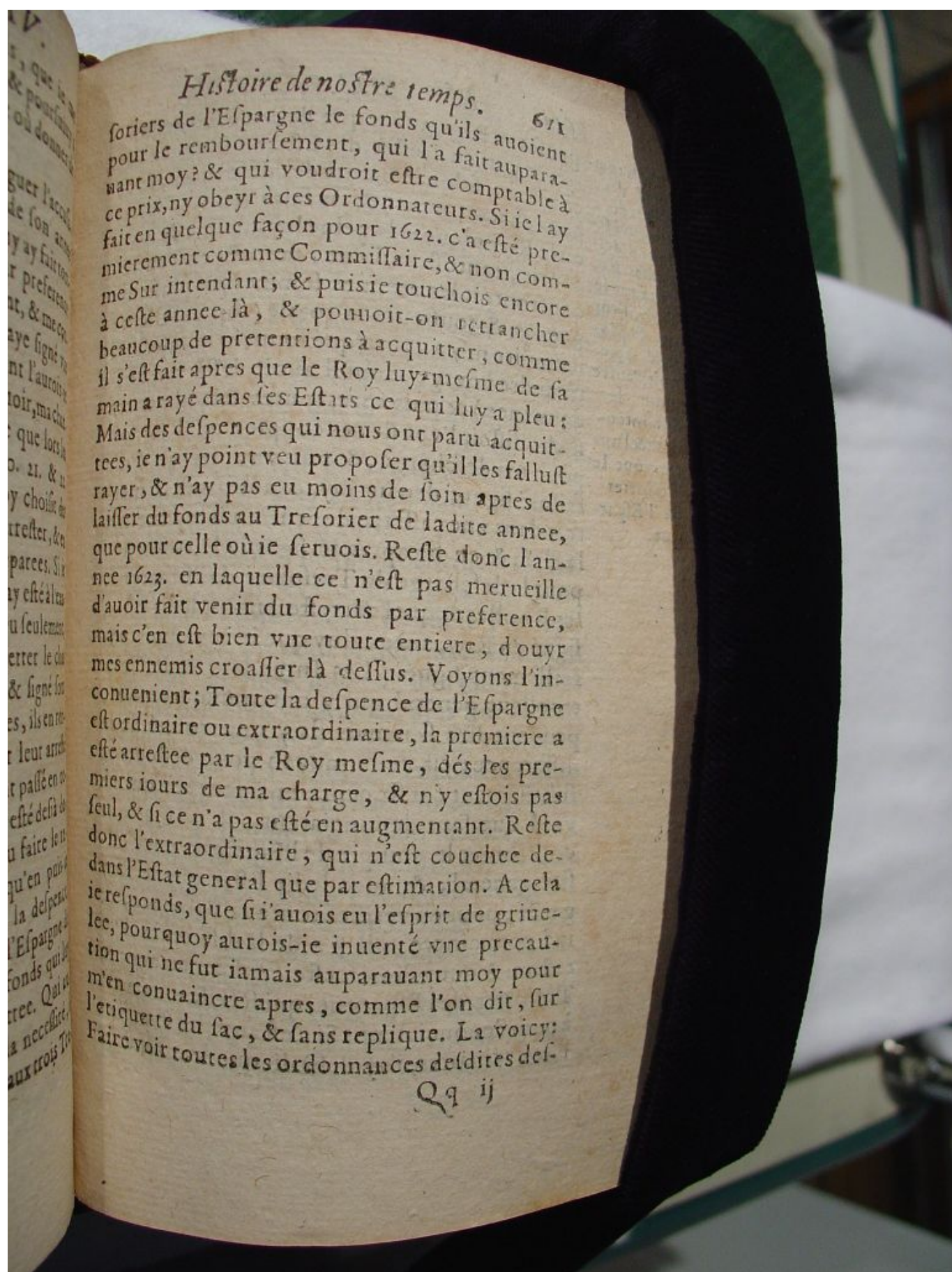
1625_0609.jpg



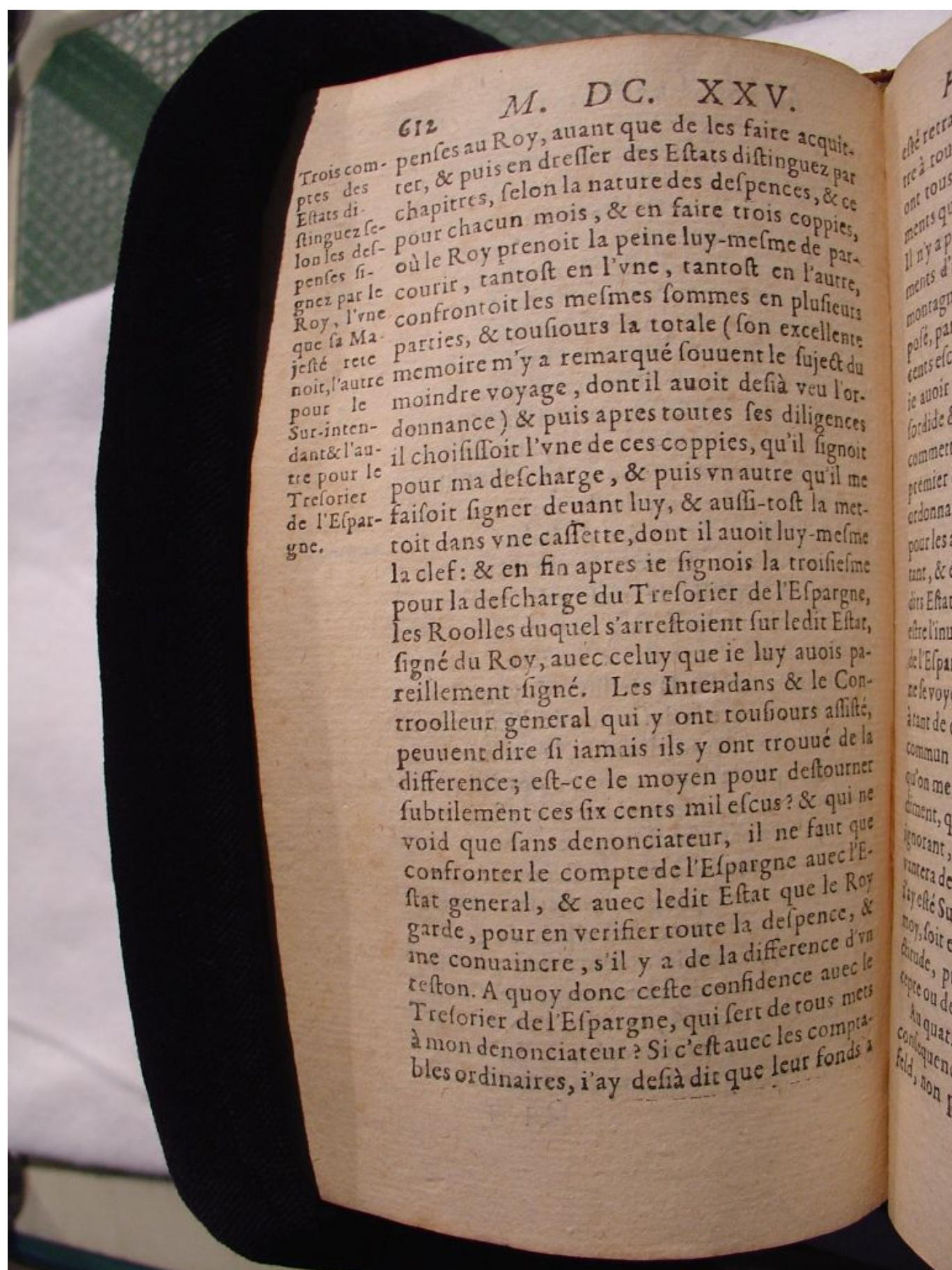
1625_0610.jpg



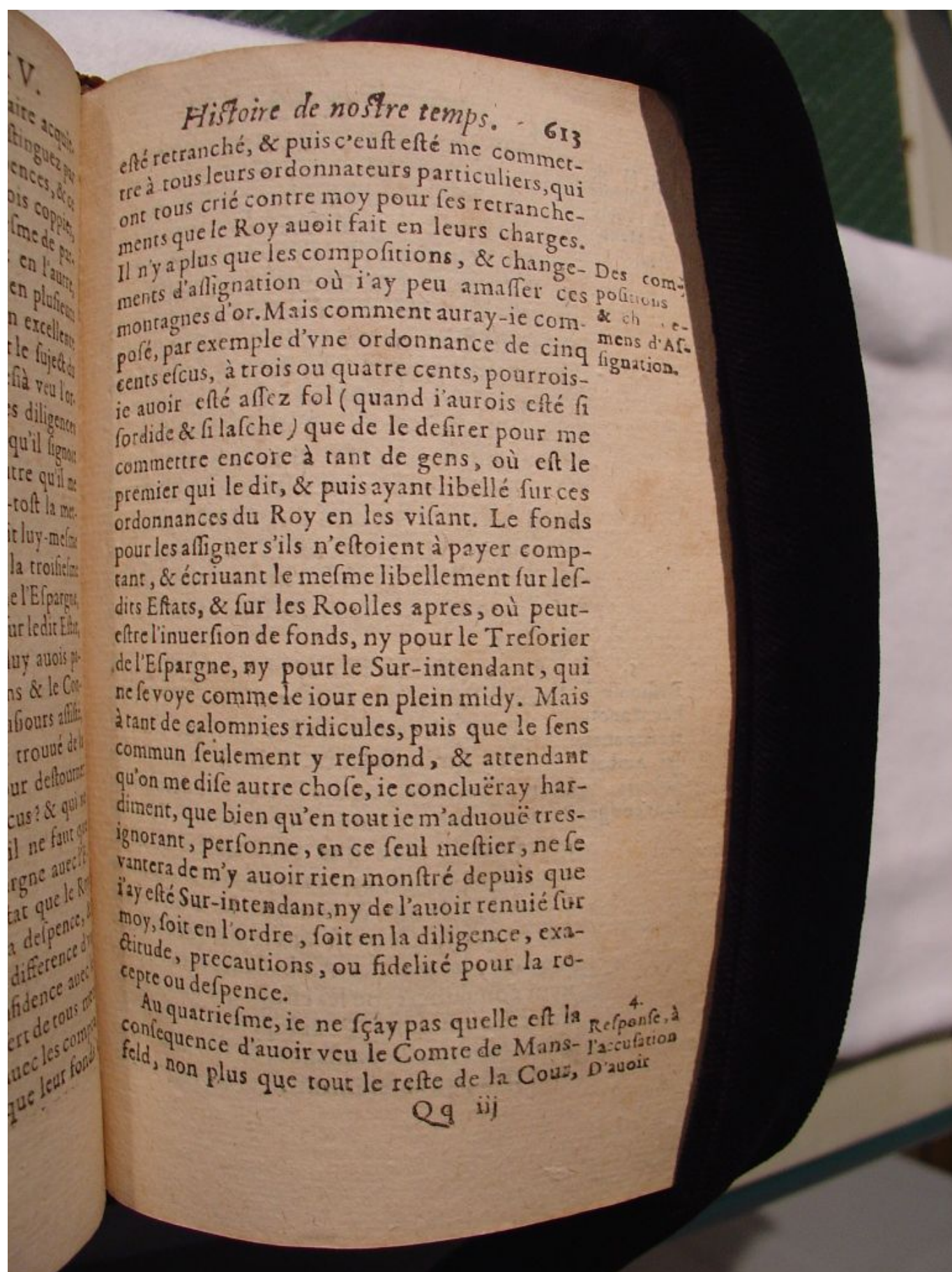
1625_0611.jpg



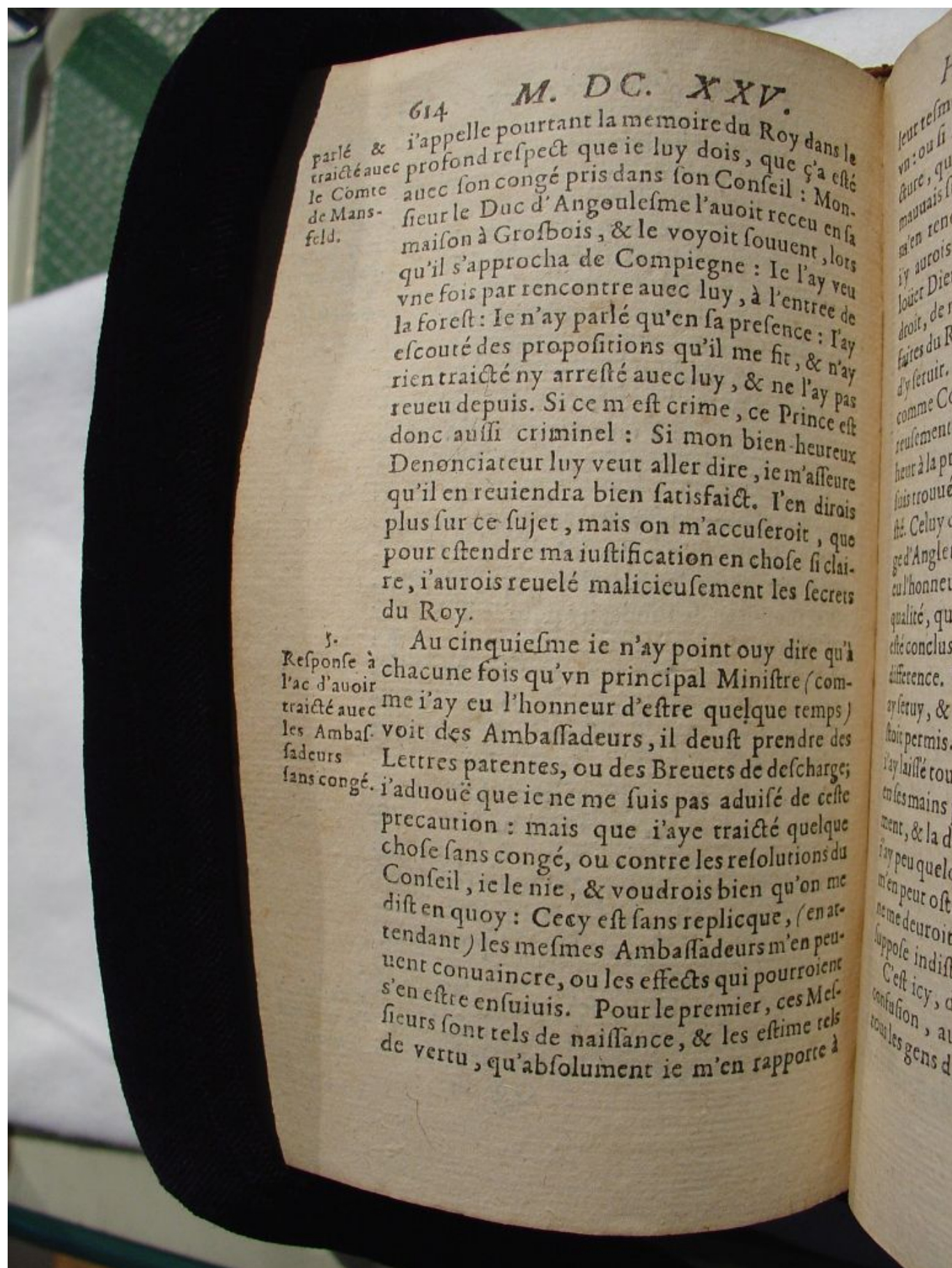
1625_0612.jpg



1625_0613.jpg



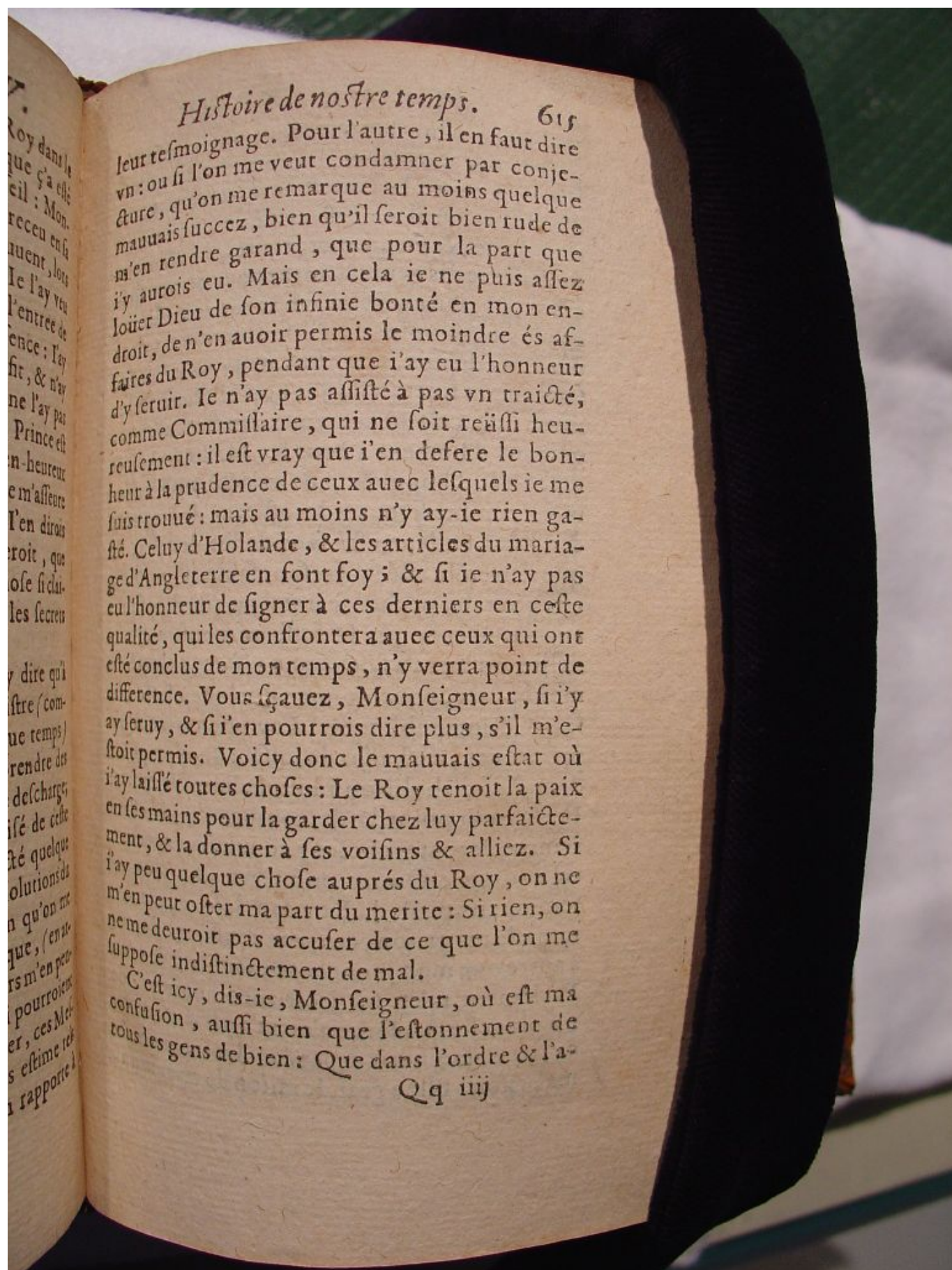
1625_0614.jpg



614 M. DC. XXV.
 parlé & i'appelle pourtant la memoire du Roy dans le
 traité avec profond respect que ie luy dois, que s'a esté
 le Comte avec son congé pris dans son Conseil : Mon-
 sieur le Duc d'Angoulême l'auoit receu en sa
 maison à Grosbois, & le voyoit souuent, lors
 qu'il s'approcha de Compiègne : Je l'ay veu
 vne fois par rencontre avec luy, à l'entree de
 la forest: Je n'ay parlé qu'en sa presence: J'ay
 escouté des propositions qu'il me fit, & n'ay
 rien traité ny arresté avec luy, & ne l'ay pas
 reueu depuis. Si ce m'est crime, ce Prince est
 donc aussi criminel: Si mon bien-heureux
 Denoncateur luy veut aller dire, ie m'assure
 qu'il en reuiendra bien satisfait. T'en dirois
 plus sur ce sujet, mais on m'accuseroit, que
 pour estendre ma iustification en chose si clai-
 re, i'aurois reuelé malicieusement les secrets
 du Roy.

5.
 Response à Au cinquiesme ie n'ay point ouy dire qu'à
 l'ac d'auoir chacune fois qu'un principal Ministre (com-
 traité avec me i'ay eu l'honneur d'estre quelque temps)
 les Ambaf- voit des Ambassadeurs, il deust prendre des
 sateurs Lettres parentes, ou des Breuets de descharge;
 sans congé. i'aduoué que ie ne me suis pas aduisé de ceste
 precaution: mais que i'aye traité quelque
 chose sans congé, ou contre les resolutions du
 Conseil, ie le nie, & voudrois bien qu'on me
 dist en quoy: Cecy est sans replicque, (en at-
 tendant) les mesmes Ambassadeurs m'en peu-
 uent conuaincre, ou les effects qui pourroient
 s'en estre ensuiuis. Pour le premier, ces Mes-
 sieurs sont tels de naissance, & les estime tels
 de vertu, qu'absolument ie m'en rapporte à

1625_0615.jpg



Histoire de nostre temps.

615

leur tesmoignage. Pour l'autre, il en faut dire vn: ou si l'on me veut condamner par conjecture, qu'on me remarque au moins quelque mauuais succez, bien qu'il seroit bien rude de m'en rendre garand, que pour la part que i'y aurois eu. Mais en cela ie ne puis assez louer Dieu de son infinie bonté en mon endroit, de n'en auoir permis le moindre és affaires du Roy, pendant que i'ay eu l'honneur d'y seruir. Je n'ay pas assisté à pas vn traicté, comme Commissaire, qui ne soit reüssi heureusement: il est vray que i'en defere le bonheur à la prudence de ceux avec lesquels ie me suis trouué: mais au moins n'y ay-ie rien gasté. Celuy d'Holande, & les articles du mariage d'Angleterre en font foy; & si ie n'ay pas eu l'honneur de signer à ces derniers en ceste qualité, qui les confrontera avec ceux qui ont esté conclus de mon temps, n'y verra point de difference. Vous scauez, Monseigneur, si i'ay seruy, & si i'en pourrois dire plus, s'il m'estoit permis. Voicy donc le mauuais estat où i'ay laissé toutes choses: Le Roy tenoit la paix en ses mains pour la garder chez luy parfaictement, & la donner à ses voisins & alliez. Si i'ay peu quelque chose auprès du Roy, on ne m'en peut oster ma part du merite: Si rien, on ne me deuroit pas accuser de ce que l'on me suppose indistinctement de mal.

C'est icy, dis-ie, Monseigneur, où est ma confusion, aussi bien que l'estonnement de tous les gens de bien: Que dans l'ordre & l'a-

Qq iiii

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan